



L'actualité du CIG au conseil d'administration du 26 mars 2019



JACQUES ALAIN BÉNISTI, *Président du CIG, Maire de Villiers-sur-Marne*

Avant d'aborder le contenu de l'ordre du jour et les principaux faits marquants de notre établissement depuis notre dernier conseil d'administration de novembre 2018, je tiens à évoquer le projet de loi de transformation de la fonction publique qui sera présenté demain au Conseil des ministres, en vue d'une adoption de la loi d'ici l'été.

Je souhaite apporter mon soutien aux présidents des « 3 piliers » de la fonction publique territoriale (CSFPT, CNFPT, FNCDG) qui appellent, dans une motion commune, à une « discussion ouverte » sur l'avenir des centres de gestion dans un esprit de dialogue.

Le débat doit se poursuivre et les acteurs du monde territorial, notamment les employeurs locaux, doivent participer activement à cette réflexion.

Le rapport Savatier-De Belenet, du nom des deux parlementaires missionnés par le gouvernement sur la formation et la gestion des carrières des agents des collectivités territoriales, a le mérite de poser un certain nombre de constats et de propositions. En revanche, certaines préconisations ne semblent pas adaptées à la fonction publique territoriale.

Il ne me semble pas souhaitable de créer un nouvel établissement « organisation représentative des employeurs » qui aurait pour objet d'être la structure tutélaire des centres de gestion et du CNFPT avec, en corollaire, la création d'une cotisation unique qui serait redistribuée. En effet, d'une part, cela risque de complexifier le système de financement et, d'autre part, de fragiliser les ressources financières nécessaires aux centres de gestion pour

répondre aux besoins de leurs collectivités et établissements.

Sur le contenu même du projet de loi, j'ai demandé à la directrice générale du CIG de porter à la connaissance de notre collègue, Philippe Laurent, 1^{er} vice-président et président du CSFPT, la contribution du centre dans sa réflexion autour de quelques dispositions du projet de loi.

Il apparaît, en effet, que certaines d'entre elles méritent des précisions et que des propositions de modification puissent, à cette occasion, viser à améliorer certaines règles de fonctionnement des collectivités, du cadre statutaire applicable aux agents territoriaux et des instances placées auprès du CIG. Par exemple, je souhaite vivement que l'avis des membres de la CAP soit maintenu pour la promotion interne.

COMMUNICATION

Un document retraçant les activités et les initiatives marquantes du CIG de l'année 2018 vient d'être adressé aux collectivités et établissements publics affiliés.

Par ailleurs, pour sensibiliser les agents du CIG à la protection des données personnelles et pour se conformer au RGPD (règlement général de protection des données), des supports de communication ont été réalisés. Ainsi, 13 capsules vidéo de moins de 30 secondes sont diffusées depuis le mois de janvier à raison d'un film par semaine ainsi que des fiches informatives et pratiques. Des séances de formation sont également prévues pour les cadres de l'établissement.

EMPLOI

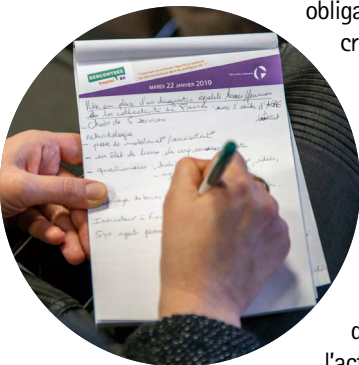
Soulignons un nouveau rendez-vous des acteurs des ressources humaines de la petite couronne : les Rencontres Emploi-RH qui sont l'occasion pour les managers des ressources humaines des collectivités de partager leurs pratiques et d'échanger sur des thématiques RH d'actualité.

La première Rencontre Emploi-RH s'est tenue le 22 janvier 2019 sur un thème très en vogue : « Comment promouvoir l'égalité et prévenir les discriminations dans les politiques RH » avec la participation de Yannick L'Horty, professeur à l'université Paris-Est Marne-La-Vallée, auteur d'un rapport sur les discriminations dans l'accès à la fonction publique, Clémence Levesque, chargée

de mission auprès du Défenseur des droits, et Christel Gilles, économiste de France Stratégie, organisme chargé de concourir à la détermination des grandes orientations de la nation, des objectifs de son développement et de la préparation des réformes. Les ateliers et retours d'expérience organisés l'après-midi ont donné entière satisfaction aux différents participants.

Autre actualité à signaler dans le domaine de l'emploi : depuis le 7 janvier, afin de raccourcir les délais de recrutement des collectivités, les déclarations de vacances d'emploi sont désormais publiées deux fois par semaine (contre une fois auparavant).

En outre, l'espace numérique commun aux trois fonctions publiques intitulé « Place de l'emploi public » est ouvert depuis la fin du mois de février et répond à la nouvelle obligation de publicité des déclarations de créations ou vacances d'emplois permanents des 3 fonctions publiques.



Enfin, je vous informe qu'une demande d'accompagnement sur le temps de travail a été formulée par une commune de plus de 10 000 habitants qui s'est engagée en 2018 dans une démarche d'évolution de son organisation du temps de travail au profit de la direction de l'action éducative qui compte près de la moitié des effectifs de la commune.

Cette thématique risque, dans les prochains mois, d'être l'actualité de toutes les collectivités et établissements, puisqu'ils auront, selon les dispositions contenues dans le projet de loi, à se conformer à une durée de travail de 1607 heures par an, au plus tard, l'année qui suivra le renouvellement des assemblées délibérantes.

CONCOURS ET EXAMENS PROFESSIONNELS

Plusieurs épreuves écrites ont été organisées au mois de janvier 2019 :

- Celle de l'examen professionnel d'avancement au grade d'éducateur des activités physiques et sportives principal de 2^e classe, à laquelle étaient convoqués 206 candidats ;
- Celle du concours d'agent de maîtrise territorial, organisée par le CIG petite couronne pour le compte des centres de région de l'Inter-région d'Île de France / Centre Val de Loire.

Au mois de février s'est déroulée l'unique épreuve orale d'admission du concours d'infirmier en soins généraux. Sur les 190 candidats admis à concourir, 150 candidats se sont présentés, soit un taux d'absentéisme de 21 % pour 120 postes ouverts.

Le 14 mars dernier, le jury de la session 2018 des concours d'attaché territorial s'est réuni pour statuer sur l'admissibilité.

Au total, 1 577 candidats ont été déclarés admissibles pour 800 postes ouverts.

Les épreuves orales sont programmées du 8 au 29 mai 2019. La réunion d'admission aura lieu le 14 juin.

Le CIG assure l'organisation des concours de professeur territorial d'enseignement artistique dans la spécialité musique et les disciplines chant, écriture et culture musicale. Les épreuves pédagogiques débuteront dans le courant du mois d'avril et se dérouleront au Conservatoire à Rayonnement Régional d'Aubervilliers / La Courneuve.

SANTÉ ET ACTION SOCIALE

Concernant la protection sociale complémentaire, le renouvellement de nos contrats-cadres en matière de santé et de prévoyance est en cours et doit permettre la désignation de nos futurs prestataires au mois de juin.

Il est donc prévu au cours du second semestre 2019 une importante phase de communication et de déploiement, afin

d'assurer la couverture dès le 1^{er} janvier 2020 d'un maximum d'agents. Pour rappel, les contrats actuels couvrent plus de 20 000 agents au titre de la prévoyance maintien de salaire et à peu près autant au titre de la santé.

Concernant la formation qualifiante à destination d'agents en reclassement, afin d'aider les collectivités dans la gestion des reconversions professionnelles subies, le service CIME (Conseil Insertion et Maintien dans l'Emploi), soutenu par un concours financier du FIPHP en baisse constante, a conçu deux parcours de formation qualifiante à destination des agents en cours de reclassement professionnel.

Le premier, qui forme quinze agents à la gestion administrative et aux métiers du secrétariat, a démarré depuis quelques semaines. Les 15 stagiaires, issus de 10 collectivités différentes, passeront à l'issue de leur formation une certification bureautique.

Le second porte sur les métiers numériques et commencera dans les prochains mois après la constitution d'une promotion de stagiaires.

Enfin, je souhaite vous alerter sur la difficulté croissante à organiser les séances hebdomadaires de la commission de réforme qui s'ajoute aux retards dans le traitement des dossiers des instances médicales qui conduisent certains agents territoriaux et les collectivités à se retrouver dans des situations très délicates en termes humains et financiers.

Je rappelle que le quorum impose la présence de 4 membres parmi les 6 ayant voix délibérative (2 médecins, 2 représentants des employeurs et 2 représentants des agents) pour faire en sorte que les séances puissent se tenir.

J'encourage vivement les représentants des employeurs à siéger à la Commission de Réforme Interdépartementale. Il en va de l'intérêt des employeurs et de leurs agents, dont la situation doit pouvoir être traitée dans des délais raisonnables.

EXPERTISE STATUTAIRE ET RETRAITE

Expertise statutaire SVP statut

Plusieurs rencontres de gestionnaires ont été organisées :

- En collaboration avec la direction de l'emploi : 11 séances auxquelles se sont inscrits plus de 1 000 responsables et gestionnaires RH, portant sur l'actualité statutaire, le rapport sur l'état de la collectivité (REC), le nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP), le temps de travail.

- Au profit des DRH, un nouveau format de rencontres destiné à favoriser les échanges et les partages d'expériences entre collectivités et les experts du centre de gestion : ateliers « RIFSEEP » et « temps de travail » (6 séances au total pour 90 inscrits).

Dans le prolongement des élections professionnelles de 2018 et la mise en place des instances consultatives, des Rencontres ont porté sur :

- L'organisation, le fonctionnement et les attributions du CT et du CHSCT (février),
- L'exercice du droit syndical dans la fonction publique territoriale (mars).

Retraite

Le bilan 2018 des missions assurées au titre de la convention de partenariat CDC/CDG s'articule autour de 3 points :

- En 1^{er} lieu : la mission d'organisation et d'animation de séances d'information collective a représenté 30 jours d'intervention pour 885 participants avec une nouvelle thématique proposée aux



J'encourage vivement les représentants des employeurs à siéger à la Commission de Réforme Interdépartementale.

collectivités : « Le dossier de retraite : mode d'emploi », pour les responsables et gestionnaires des RH nouvellement affectés aux missions de gestion et de suivi des dossiers de retraite CNRACL.

- En 2^e lieu, 2 755 dossiers liés aux différentes procédures CNRACL ont été vérifiés, en particulier les dossiers de liquidation et de simulation de calcul de pension.
- En 3^e lieu, 7 séances d'information collective ont notamment été assurées au 1^{er} trimestre 2019 sur le dossier de retraite CNRACL dématérialisé.

DIFFUSION STATUTAIRE, DOCUMENTATION ET AFFAIRES JURIDIQUES

La revue mensuelle *Les Informations administratives et juridiques* (IAJ), rédigée par les juristes du service de la diffusion statutaire, a notamment proposé dans ses derniers numéros (décembre, janvier et février) des dossiers consacrés :

- Aux décrets d'application de la loi pour choisir son avenir professionnel relatifs à l'apprentissage,
- Aux modalités de report et d'indemnisation des congés annuels non pris,
- À l'assermentation des agents territoriaux,
- À l'intérêt à agir des organisations syndicales en contentieux de la fonction publique
- À la consécration par le Conseil d'État du caractère définitif du demi-traitement maintenu dans l'attente du comité médical,
- À l'obligation de publicité des emplois vacants sur l'espace numérique commun,
- Au décret du 27 décembre 2018 relatif à la portabilité et la monétisation du compte-épargne-temps.

Une troisième édition de l'ouvrage *Statut en bref* rédigé par les juristes du CIG vient d'être publiée par la DILA dans la collection « Découverte de la vie publique ».

Une version actualisée de la banque d'informations sur le personnel (BIP) est sur le point d'être diffusée aux collectivités. Elle proposera toujours les rubriques habituelles « Fiches », « Textes » et « Actualité documentaire », mais sous une forme plus contemporaine et offrira désormais une information immédiate sur l'actualité



statutaire la plus importante et les derniers textes publiés, à travers une rubrique « Focus » en page d'accueil.

Référent déontologue

Un nouveau référent, Jean Lepage Laurens a été nommé au 1^{er} février 2019 pour répondre aux questions des agents des collectivités et établissements affiliés qui s'interrogent dans l'exercice quotidien de leurs fonctions sur le respect des principes déontologiques.

Depuis sa prise de fonction, il a répondu à 35 demandes de conseil et d'analyse et également reçu une collectivité souhaitant mettre en place prochainement un code de déontologie au profit de ses agents.

Le rôle de référent déontologue est appelé à se renforcer dans les prochaines années comme le prévoit le projet de loi transformation de la fonction publique.

Médiation Préable Obligatoire (MPO)

Au 31 décembre 2018, 73 collectivités et établissements publics territoriaux sont adhérents à la nouvelle mission de Médiation Préable Obligatoire dont 39 communes et 1 département.



Ces employeurs représentent un effectif de plus de 43 800 agents, soit environ 30 % du nombre total d'agents territoriaux de la petite couronne.

À ce jour, Christine Soler, la médiatrice, a enregistré 11 saisines, et 2 requêtes.

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES ET INSTALLATION DES ORGANISMES PARITAIRES

Sylvie Husson, directrice générale

L'organisation des élections professionnelles

La préparation par le CIG des élections professionnelles pour les



collectivités et établissements ayant placé auprès du centre de gestion leurs CAP, leurs CCP et leur CT a été l'activité phare du CIG en 2018 par son ampleur – plus de 123 000 électeurs – et les ressources déployées.

Pour l'ensemble des scrutins, une nouveauté dans la présentation des listes de candidats a été prise en compte : la part respective d'hommes et de femmes relevant des effectifs au 1^{er} janvier 2018 des instances concernées devait être précisée.

Le recueil de ces effectifs a permis de déterminer le nombre de sièges de représentants du personnel qui composent les nouvelles instances consultatives placées auprès du CIG installées depuis janvier 2019.

Pour mener à bien cette opération d'envergure, une unité opérationnelle a été constituée et placée sous la responsabilité d'Aurore Barthel, directrice générale adjointe, et est intervenue à toutes les étapes préalables aux scrutins en collaboration avec tous les acteurs concernés (DSI, logistique, communication, secrétariat général, organisations syndicales et collectivités).

Des « Rencontres de gestionnaires » et des circulaires ont notamment été proposées tout au long du processus.

La consultation de 9 organisations syndicales s'est faite à l'occasion de 5 réunions dont la première a eu lieu fin 2017.

À destination des électeurs, différents supports ont été élaborés par la communication (en ligne, imprimés, affiches, BD, brochures, films vidéo...), des informations ont été publiées sur le site Internet elecpro2018.fr et ont été diffusées via différents relais : employeurs publics, partenaires sociaux, etc.

Plusieurs articles ont été publiés dans la presse territoriale. En outre, *La Gazette des Communes* a couvert le déroulement des scrutins le 6 décembre 2018 dans les locaux du CIG.

À l'issue des élections, une journée d'information destinée aux représentants nouvellement élus siégeant au sein des instances placées auprès du CIG (CAP, CCP et CT) a été organisée le 18 décembre 2018, afin de leur présenter notamment le rôle et le fonctionnement de ces instances.

Depuis les premières séances de janvier, chacune d'entre elles a établi son règlement intérieur qui a été approuvé en février et transmis aux collectivités et établissements affiliés.

Scrutin	Inscrits	Votants	Attribution des sièges
CAP A	13 051	4 472	CGT : 3 – CFDT : 2 sièges - FSU : 1 - CFE-CGC/ SNDGCT : 1 – UNSA : 1
CAP B	10 299	2 904	CGT : 4 – CFDT : 2 – FSU : 1 – UNSA : 1
CAP C	69 246	13 830	CGT : 6 – CFDT : 2 – FSU : 1 – FO : 1
CCP A	5 517	754	CGT : 3 – CFDT : 3 – FSU : 2
CCP B	4 726	455	CGT : 4 – CFDT : 3 – FSU : 1
CCP C	19 766	1 871	CGT : 4 – CFDT : 2 – FSU : 2
CT	1 202	423	CGT : 3 – CFDT : 3 – FSU : 2

L'installation des instances paritaires

S'agissant du comité technique (CT) qui concerne 54 collectivités et établissements de moins de 50 agents, 29 saisines ont été examinées lors de la séance du 5 février 2019. Dans sa mission de CHSCT, il a examiné 7 saisines.

La semaine dernière, s'est tenue au CIG une réunion d'information à destination des collectivités et établissements employant moins de cinquante agents afin de mieux les accompagner dans la préparation des saisines du CT-CHSCT (cadre juridique, services supports du CIG, modalités). Cette rencontre a été co-animée avec le service ergonomie et ingénierie de la prévention des risques professionnels.

S'agissant des CAP placées auprès du CIG, en matière de promotion interne, les séances, depuis le début de l'année, ont été consacrées à l'accès aux cadres d'emplois des :

- Conservateurs du patrimoine (au choix),
- Conservateurs de bibliothèques (au choix),
- Bibliothécaires (au choix),
- Chefs de service de police municipale (accès au 1^{er} grade).

Dans sa formation ordinaire, les CAP lors des séances des 9 et 10 janvier dernier ont émis des avis sur 533 saisines (128 catégorie A ; 75 catégorie B et 330 catégorie C) portant sur les questions relevant de leurs compétences.

S'agissant du conseil de discipline (CD), le service a organisé 8 séances depuis janvier 2019 pour traiter 23 affaires avec avis. On peut regretter 9 défauts de quorum. 1 séance du conseil de discipline de recours a été organisée et 2 affaires avec avis ont été examinées.

À propos des commissions consultatives paritaires (CCP), les premières séances se sont tenues les 12 et 13 février 2019. Seules des affaires en formation ordinaire ont été examinées :

- 1 licenciement pour inaptitude physique (cat C en CDI),
- 2 licenciements dans l'intérêt du service (1 cat C en CDI / 1 cat A en CDI),
- 1 licenciement pour insuffisance professionnelle (cat A en CDD).

Lors des séances des 12 et 13 mars 2019, les membres ont aussi été amenés à examiner des affaires en formation disciplinaire :

- En formation ordinaire : 2 licenciements dans l'intérêt du service (1 cat A en CDD / 1 cat B en CDI)
- En formation disciplinaire : 4 affaires examinées (1 cat A / 2 cat B / 1 cat C).

Enfin, à la suite d'une demande des membres de l'ensemble des instances, un courrier a été adressé aux maires et présidents des collectivités et établissements publics ayant des représentants syndicaux amenés à siéger au sein des organismes placés auprès du CIG afin de leur donner des informations sur le déroulement des instances (rôle, organisation et tenue des séances, calendrier, autorisations d'absences...) et aussi permettre aux représentants de chacun des collèges d'assurer leurs missions et leurs attributions dans de bonnes conditions.



AGENDA DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 2019

La prochaine séance se tiendra le mardi 25 juin 2019 à 11 heures. Pour rappel, les autres séances du conseil d'administration pour l'année 2019 se tiendront les mardis 24 septembre et 26 novembre.